

achats

Dans la jungle des labels

De plus en plus nombreux et confus, les labels jettent le trouble chez les consommateurs. Comment y voir clair?

PAGE 7

rythme de vie

Lever le pied

Enfin, les vacances sont là! Peut-on maintenir le "farniente" au-delà du mois d'août?

PAGE 3

euthanasie

Dix ans après la loi...

Aider à mourir, c'est d'abord prendre soin. Mais comment équilibrer le devoir de soigner et la liberté de mourir?

PAGE 6

personnes âgées

Un lieu de vie solidaire

Bientôt, à Schaerbeek, la maison "Biloba" accueillera des seniors pour soulager leurs familles, tout en restant proches d'elles.

PAGE 12



Etudiants

Allocations d'études : c'est le moment !

L'allocation d'études, plus communément appelée "bourse d'études", est une aide financière octroyée par la Communauté française aux élèves et étudiants de condition peu aisée. La demande doit être introduite dès que possible et au plus tard le 31 octobre pour l'année scolaire prochaine.

Le système des allocations d'études offre une aide financière aux familles modestes pour soutenir la scolarité de leurs enfants en humanités secondaires et permettre à ceux-ci de poursuivre des études supérieures(1). Dans la plupart des cas, ces allocations ne sont pas remboursables (2).

Ces bourses ne sont pas octroyées automatiquement. La famille ou l'étudiant doit remplir certaines conditions et introduire une demande chaque année scolaire.

Bon à savoir : l'octroi d'une allocation d'études permet d'obtenir un remboursement du minerval dans l'enseignement supérieur.

Des conditions pédagogiques

> Etudes secondaires

L'élève doit fréquenter des cours de plein exercice, être régulier à l'école et ne pas être doubleur (une seule dérogation est possible sous condi-

tions). Des conditions supplémentaires doivent être remplies par l'élève étranger (domicile, résidence, études...).

> Etudes supérieures

L'étudiant ne peut avoir atteint l'âge de 35 ans lorsqu'il entame sa pre-

mière année d'études supérieures. Il ne peut pas bisser ou suivre une année de niveau égal ou inférieur à une année déjà accomplie. Une dérogation est possible uniquement la première fois qu'est répété un baccalauréat. Après deux échecs ou réorientations, le droit n'est récupéré qu'après deux réussites consécutives dans ce même niveau. L'étudiant étranger doit aussi remplir des conditions supplémentaires (domicile, résidence, études...).

Des conditions financières

Le droit aux allocations d'études est déterminé par :

> les revenus des personnes de qui l'élève ou l'étudiant est fiscalement à charge (3),

> les revenus de l'élève ou de l'étudiant s'il pourvoit seul à son entretien.

Le revenu imposable globalement (majoré d'un éventuel revenu imposable distinctement) ne peut dépasser un certain plafond. Celui-ci varie selon le degré d'études et le nombre de personnes à charge (voir tableau ci-contre).

Pour l'année scolaire 2012-2013, il est tenu compte des revenus de 2010 (exercice fiscal 2011).

PERSONNES À CHARGE	REVENUS MAXIMA EN EUROS	
	ENS. SECONDAIRE	ENS. SUPÉRIEUR
0	10.420,54	12.150,09
1	17.864,70	19.742,73
2	23.820,60	25.816,24
3	29.402,18	31.512,26
4	34.612,46	36.824,65

Pour les familles avec 5 personnes et plus à charge, voir les montants sur www.allocations-etudes.cfwb.be

En ce qui concerne la notion de personne à charge, précisons que pour tout contribuable marié, veuf ou isolé avec enfants à charge, il est ajouté une personne supplémentaire au nombre indiqué sur l'avertissement-extrait de rôle. Par ailleurs, toute personne reconnue invalide à plus de 66% par la mutualité compte double. Enfin, pour les allocations d'études supérieures uniquement, dans la famille de l'étudiant demandeur, chaque autre étudiant qui fait des études supérieures compte pour deux personnes à charge (le demandeur lui-même ne compte que pour une).

Quels montants?

Le montant des allocations d'études est calculé en fonction des revenus, du nombre de personnes à charge, de l'année d'études, du fait d'être interne ou externe, de bénéficiaire ou non d'allocations familiales. Pour les allocations d'études supérieures uniquement, entrent aussi en ligne de compte le fait que l'étudiant soit en dernière année (majoration de 10% de l'allocation) et que celui qui est externe habite à plus de 20 km de son établissement d'enseignement (forfait supplémentaire).

Tant dans l'enseignement secondaire que supérieur, une allocation d'études provisoire peut-être accordée lorsque les ressources du ménage ont diminué suite à un décès, un divorce, une période de chômage ou de maladie avec indemnité, une mise à la pension, etc. Le montant

définitif sera alors établi après vérification ultérieure. Nous n'entrerons pas ici dans les détails.

Quelles démarches?

La demande est à introduire via un formulaire reprenant toutes les données concernant la situation financière et familiale de l'élève ou de l'étudiant, ainsi que sa situation académique. Le formulaire (différent selon le degré d'études) est disponible dans les établissements d'enseignement concernés ou le bureau régional des allocations d'études le plus proche. Il peut aussi être téléchargé sur le site de la Communauté française (voir adresse ci-dessous).

Le formulaire complété doit être envoyé sous pli recommandé le plus rapidement possible à partir du 1^{er} juillet et au plus tard le 31 octobre prochains (les demandes sont examinées suivant leur ordre de rentrée) auprès du bureau régional des allocations d'étude, déterminé par la province où se situe l'établissement qui sera fréquenté.

Dès que le dossier sera clôturé, la notification de la décision administrative sera envoyée dans le courant de l'année scolaire.

//JD

>> Infos : 0800 20 000 (numéro gratuit de la Communauté Française) - SPA@cfwb.be - www.allocations-etudes.cfwb.be

- (1) Un système de prêts d'études existe aussi pour les familles avec au moins trois enfants fiscalement à charge (au 31 octobre 2012 pour l'année scolaire 2012-2013).
- (2) Le remboursement, partiel ou total, de l'allocation perçue est exigible dans les cas suivants : fraude, erreur, abandon des cours ou des examens, ajustement de l'allocation provisoire ...
- (3) Attention : le revenu cadastral peut être un critère de refus de la bourse.

Assurances Hospitalisation

Décompte des interventions 2011

En 2011, plus de 150.000 factures d'hospitalisation ont été traitées par les services assurances hospitalisation de la Mutualité chrétienne. Les membres ont bénéficié de l'intervention qui leur était due dans un délai moyen de 14 jours. Ce sont là quelques données intéressantes provenant du rapports d'activités de ces services en 2011.

Tous les membres de la Mutualité chrétienne en ordre de cotisation complémentaire bénéficient du service "Hospi Solidaire", soit d'une intervention dans les frais d'hospitalisation, sauf les suppléments de la chambre particulière, mais aussi d'une intervention dans les séjours de convalescence aiguë, dans les accouchements à domicile et en maison de naissance, dans les séjours en hôpital psychiatrique. En 2011, l'Hospi Solidaire est intervenue pour des montants allant de 3.000 à 16.000 euros par patient.

Les membres peuvent également – s'ils souhaitent une couverture plus étendue en cas d'hospitalisation – souscrire un contrat d'assurance en choisissant une formule: l'Hospi+, l'Hospi+100, l'Hospi+200. Chacune de ces assurances hospitalisation

propose une couverture supplémentaire pour les frais de chambre et des suppléments d'honoraires. Ces assurances interviennent également pour le maintien à domicile (location de matériel Qualias et téléassistance Vitatel), pour les séjours psychiatriques, pour les implants non remboursables. Fin 2011, la Mutualité comptabilisait quelque 450.000 assurés, ce qui représente près de 40% des membres de la Mutualité.

Vigilance continue sur les facturations

En première ligne pour analyser ainsi les factures d'hôpital, la Mutualité suit leurs évolutions. Elle ne manque d'ailleurs pas de peser sur les réglementations pour faire diminuer les coûts à charge du patient. Au 1er janvier 2013, se concrétisera une revendication ancienne de la Mutualité

chrétienne : l'interdiction totale des suppléments d'honoraires en chambre commune et double. En 2011 déjà, l'interdiction de facturer des suppléments de chambre en chambre commune ou à deux lits a porté ses fruits. Suite à ses actions, la Mutualité constate que le coût moyen d'une hospitalisation dans ce type de chambre a diminué de 6%. Elle observe par contre une augmentation du côté des chambres individuelles. Le coût moyen a augmenté de 1%. Ce qui interpelle dans ce coût, c'est la différence d'un hôpital à l'autre. Certains hôpitaux ont augmenté leurs suppléments d'honoraires de 20%, tandis que d'autres n'ont pratiqué aucune augmentation.

Dans le cadre du traitement des factures, la Mutualité constate régulièrement la facturation de montants

indus. En 2011, 2.320 demandes de récupérations ont ainsi été introduites auprès d'établissements hospitaliers. Plus de 1.000 cas ont montré la facturation de montants illégaux.

Couverture étendue

En 2011, les couvertures hospitalisation se sont complétées d'un nouveau service : l'octroi d'une intervention financière en cas de détection d'une maladie grave et coûteuse. Celle-ci, pour autant qu'elle soit reprise dans la liste ad hoc (voir "plus d'infos"), donne droit à une intervention forfaitaire de 150 euros (octroyée dans le cadre de l'Hospi Solidaire). Pour les personnes qui ont souscrit à une des trois assurances hospitalisation, le forfait se complète d'une intervention de 50% dans les frais non remboursables tels que le coût de certains médicaments, les frais de transports, de bandagisterie, de consultation chez un diététicien, un esthéticien, un psychologue... Avec un maximum annuel de 250 euros pour l'Hospi+, de 1.000 euros pour

les Hospi+100 et Hospi+200. 5.560 factures ont été couvertes pour 2011 dans le cadre de cette nouvelle couverture. La majorité des personnes qui ont introduit un dossier souffrent d'un cancer et ont entre 55 et 80 ans. Plus de la moitié de demandes concernent le remboursement de frais pharmaceutiques.

"Grâce à ces nombreuses informations récoltées dans notre Hospi Solidaire ainsi que dans les assurances, nous disposons d'éléments objectifs et chiffrés, qui permettent à la Mutualité chrétienne de porter des revendications légitimes d'extension de l'assurance soins de santé obligatoire, la meilleure forme de solidarité et la plus efficace", conclut Jean-Pol Scieur, directeur de Solimut (ndlr: la société mutualiste qui gère entre autres l'Hospi Solidaire).

//CD

>> Plus d'infos sur www.mc.be (onglet : hospitalisation) ou dans la brochure "Assurances hospitalisation" disponible sur demande au 0800/10 9 8 7.

// LA SANTÉ,
C'EST AUSSI //

Regard de Alice Cornélis, 22 ans, étudiante en photographie à l'école des arts et de l'image, Le 75. Extrait de reportages menés pour En Marche et supervisés par Marc Detiffe.



PRENDRE SOIN DE SOI

Boulot, métro, dodo... On oublie souvent de s'arrêter pour prendre soin de soi. Notre emploi du temps accueille difficilement les massages, masques et autres soins du corps. La relaxation est souvent remise à plus tard. Prendre le soleil, faire un peu de sport ou simplement profiter d'un bain relèvent de la gageure dans nos agendas minutés. Pourtant il est évident que prendre soin de soi n'est pas négligeable pour se sentir bien.

>> A voir dans son entièreté sur www.enmarche.be

Avec le soutien de la Loterie nationale.

Travailleurs indépendants

Les allocations de maternité
et d'adoption revalorisées

Une mesure de revalorisation est entrée en vigueur ce 1^{er} juillet pour les congés de maternité et d'adoption des travailleuses et travailleurs indépendants.

A l'occasion de la naissance de son enfant, la travailleuse indépendante a le droit de prendre un congé de maternité de huit semaines (neuf en cas de naissance multiple) à charge de la sécurité sociale et payé par sa mutualité. Trois semaines doivent obligatoirement être prises : une avant la date présumée de l'accouchement et deux après cette même date. Les autres semaines sont facultatives.



© Philippe Turpin / BELPRESS

Par ailleurs, à l'occasion de l'adoption d'un enfant de moins de huit ans, le travailleur indépendant (tant le père que la mère) peut prendre un congé d'adoption de quelques semaines, à charge de la sécurité sociale, et payé par sa mutualité. La durée maximale autorisée du congé dépend de l'âge de l'enfant au moment de la prise du congé et de son éventuel handicap. Ainsi, si l'enfant est âgé de moins de trois ans, le congé peut être de six semaines. Si l'enfant est âgé entre 3 et 8 ans, le congé est de quatre semaines maximum. Dans les deux situations, la durée est doublée si l'enfant est handicapé.

Durant son congé de maternité ou d'adoption, le travailleur indépendant perçoit une allocation forfaitaire hebdomadaire. Depuis le 1^{er} juillet 2012, cette allocation a été augmentée de

plus de 33 euros. Elle s'élève dorénavant à **431,86 euros bruts par semaine** (1).

Cette revalorisation est applicable à tous les nouveaux congés de maternité ou d'adoption débutés au plus tôt le 1^{er} juillet 2012. Elle est également applicable aux congés de maternité en cours pour les semaines de congé postérieures au 1^{er} juillet, à condition que la semaine en question débute au plus tôt à partir de cette date. Par exemple, si le repos de maternité s'étend du 15 mai au 9 juillet, la revalorisation s'applique uniquement pour la semaine du 2 au 7 juillet.

// NATHALIE COQUELIN

(1) Un précompte professionnel de 11,11% est appliqué sur ce montant brut.

A suivre...

"Ô temps! Suspends ton vol..."*

Quelques jours de repos en perspective et on dirait que le rythme s'emballerait. Vacances et coup d'accélérateur seraient-ils indéniablement liés? L'un précédant l'autre, comme une sorte de fatalité. Entre les extrêmes, prenons le temps d'interroger nos rythmes.

Entre les préparatifs de voyage, les rebondissements scolaires éventuels des enfants, les demandes des collègues ou des clients pour boucler les dossiers avant l'été, la déclaration d'impôt, puis l'intendance du quotidien qui s'agrémente, à la belle saison, du jardin à entretenir, des vitres à tenir prêtes pour accueillir les rayons du soleil... l'agenda du mois de juin donne dans le chronométrage. L'embellie est à l'horizon, avec le transat et les siestes estivales que les vacances annoncent.

Mauvaise nouvelle pour celui qui attend ses congés d'été pour lâcher prise, pour s'étaler épuisé de stress en quête de récupération. Accumuler puis d'un coup tout lâcher, ce ne serait pas efficace. Mieux vaut ajuster le rythme au quotidien. Les vacances, elles, serviront à "créer des souvenirs agréables dans lesquels se ressourcer lorsqu'elles sont derrière nous." (1)

Allonger les journées : le rêve!

Mais peut-on ralentir le temps? La revue Sciences humaines de ce mois de juillet s'interroge dans un dossier très à propos (2). Elle invite à prendre le temps de réfléchir aux côtés de ceux - de plus en plus nombreux - qui suggèrent de lever le pied. Car, face au "bougisme", au grand accélérateur, à la dictature de l'urgence, au changement perpétuel de notre monde moderne (3), nombre d'entre nous se prennent à rêver l'impossible : allonger les journées. Utopie! Les aiguilles ne tourneront pas moins vite, les jours ne dépasseront pas les 24 heures, ni la semaine sept jours.

L'impression que le temps file pourrait venir de la fréquence cardiaque. Plus elle est basse, plus on pense que ce qui nous entoure va vite: hypothèse de chercheurs. De même, les émotions auraient un effet régulateur. L'attention portée à un moment en réduirait la durée, l'attente paraissant presque toujours longue. Quoi qu'il en soit, le temps "objectif" est d'une stabilité déconcertante et subjectivement, l'impression d'empressement domine. Pourtant, avec le temps gagné en rapidité de transport, en mécanisation de certaines tâches - la machine à laver en est une belle illustration -, nous aurions pu croire notre temps partiellement libéré.

* Alphonse de Lamartine

(1) David Servan-Schreiber, "Notre corps aime la vérité. Chroniques 1999-2011", éd. Robert Laffont, 2012, p.104.

(2) "Peut-on ralentir le temps", dossier du mensuel Sciences humaines, juillet 2012.

(3) Voir les ouvrages de sciences sociales cités dans le dossier de la revue Sciences humaines.

(4) Erik Pigani, "Petit cahier d'exercices pour ralentir quand tout va trop vite", Editions Jouvence.

(5) www.zeitverein.com (site en allemand et en anglais).

Braver l'accélération : un challenge

Le souci partagé de "mieux gérer le temps" témoigne de la problématique ambiante. Certains se lanceront dans la chasse aux "voleurs" ou aux "croqueurs" de temps : télévision, mails, files d'attente, embouteillages, réseaux sociaux sur Internet, blogs, entretien et réparation des appareils domestiques, ménage, courses, démarches administratives, bavardages inutiles, manque de planification, inaptitude à dire non, indécision... etc (4).

D'autres préféreront organiser des "pièges à vitesse". Ainsi, la Société pour la décelération du temps (5), de création autrichienne, sensible depuis plus de vingt ans à la question, a entre autres organisé un chronométrage amusant : les piétons surpris à parcourir

50 mètres en moins de 37 secondes étaient invités à s'arrêter et à expliquer les raisons de leur hâte. Voilà qui participe du mouvement slow ("lent"), un mouvement de "ralentis" qui s'étend. Slow food - prendre le temps de manger - en était l'origine, en réaction au "fast food". Viendront le compléter ensuite le Slow city (favoriser la mobilité douce en ville), la Slow science (militer pour des recherches scientifiques faites de réflexion et non d'urgence à découvrir à tout crin), etc. Dans une sorte de déclinaison à l'infini, on pourrait y ajouter aussi la Slow musique en rejoignant un pianiste attentif au sujet, Uwe Kliemt. Beethoven jouait sa Sonate opus 106 en une heure, explique-t-il, alors qu'aujourd'hui certains virtuoses l'achèvent en 35 minutes. Si les deux versions ne manquent pas d'émouvoir, il est bon de savoir goûter à la lenteur de la version originale.

A l'aise, pas flémard

Le premier combat des adversaires de la vitesse revient à dissocier "lenteur" et "oisiveté", "lenteur" et "pataud, flémard, endormi, ennuyé...", autant d'images disqualifiantes de l'homme qui n'est pas pressé. Valeureuse croisade, s'ils n'oublient pas d'être cohérents. Leur conquête du temps ne doit pas se faire sur le dos d'autrui, en pressant les autres. La caissière qui devrait vite scanner les achats. L'automobiliste ou le piéton qui devrait réagir plus rapidement aux feux de circulation. Le serveur qui tarderait à servir l'apéro...

// CATHERINE DALOZE

Le journal étiqueté

// NOUVEAU //

Depuis l'édition du 21 juin, BPost s'organise pour personnaliser les journaux "En Marche".

Une étiquette mentionnant le nom et l'adresse du destinataire devrait systématiquement être placée sur la Une du journal. Elle permet une distribution plus aisée et plus efficace du journal.

Bon à savoir : cette étiquette est détachable (pour vous permettre de lire ce qui se trouve imprimé en dessous).

Attention : l'étiquette peut contenir des erreurs dans les caractères spéciaux ou accentués, comme "ç", "é", etc. BPost est informé du problème et le réglera au plus vite. Il n'est pas nécessaire de nous le signaler.

Par contre, si vous constatez une erreur dans votre adresse, merci de nous le signaler :

> soit en remplissant le formulaire web conçu à cet effet : www.mc.be/journal

> soit en appelant le numéro gratuit 0800 10 9 8 7.

Si le destinataire est inconnu à cette adresse, merci de renvoyer le journal par la poste, en mentionnant l'erreur.

Nous pourrions alors corriger les différentes bases de données utiles et mettre tout en œuvre pour que le journal parvienne à destination correctement. Sachez cependant que cela peut prendre un peu de temps.

Un million de signatures à traquer

Depuis la fin avril, l'Union européenne vit à l'heure de sa première "initiative citoyenne européenne". Véritable test démocratique et participatif à l'échelle des vingt-sept pays-membres, elle porte sur l'accès à l'eau et son assainissement. En Belgique, il faut trouver 80.000 signatures.



voquant le vote stalinien qui a emporté la décision à l'époque: 122 voix pour et 0 voix contre. Ce serait oublier que la résolution en question a fait l'objet de 41 abstentions, dont 17 sont venues d'États membres de l'Union européenne.

Du côté syndical, on s'inquiète d'une telle timidité. Selon la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP), elle s'expliquerait par la mentalité prévalant au sein de la Commission européenne, trop centrée sur la concurrence et le marché, et trop peu centrée sur l'idée de service public ou la

Il y a près de deux ans, l'Assemblée générale des Nations-Unies reconnaissait le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement. Elle reconnaît également que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont des facteurs-clés de la réalisation de tous les droits de l'homme. Élémentaire ? C'est ce qu'on pourrait croire en

notion de droits. L'eau est, en effet, jugée par la FSESP non comme une vulgaire marchandise, mais bien comme une ressource limitée, un bien public fondamental pour la vie et la santé. Une sorte de "monopole naturel", qui doit être exclu des règles du marché intérieur et des accords commerciaux de type CETA (1).

La fédération syndicale a donc décidé de créer l'évènement en lançant, pour la toute première fois dans l'histoire de l'Union, une "initiative citoyenne européenne". En vigueur seulement depuis 2011, cette procédure démocratique prévoit qu'un groupe de citoyens européens peut inviter la Commission européenne à présenter une proposition de réglementation dans les matières qui l'occupent. Mais, pour cela, il faut rassembler au moins un million de signatures dans au moins sept pays de l'Union. En Belgique, cela représente un quota de 80.000 signatures. L'objectif consiste à modifier la directive-cadre européenne sur l'eau dans un sens plus favorable à ce "monopole naturel", mais aussi à pousser l'Europe à agir davantage en faveur de l'accès universel à l'eau: des centaines de millions de personnes sont toujours privées des bienfaits d'une eau de qualité. "Cette initiative citoyenne est une première. Faisant office de test, elle ne peut échouer", commente-t-on à la FSESP. Il reste dix mois pour recueillir les signatures. Des ONG et des personnalités, notamment politiques, sont invitées à soutenir la campagne en cours.

// PHL

(1) Il s'agit d'accords commerciaux de libre échange en cours de négociation entre le Canada et l'Union européenne

>> Infos : Pétition en ligne sur : www.right2water.eu - 081/25.40.99.

Elections communales : un vote accessible à tous ?

Les élections communales se dérouleront le 14 octobre prochain. Pour les personnes à mobilité réduite, une procédure particulière est prévue en Wallonie. Sans doute bien intentionnée, mais discriminatoire. Altéo s'en inquiète et la dénonce.

Adopté en 2006 (1), le Code de démocratie locale, en vigueur en Wallonie, prévoit qu'un électeur dont la mobilité est réduite (temporairement ou définitivement) peut introduire auprès de l'administration communale une déclaration, afin d'être orienté vers un centre de vote adapté à son état. Concrètement, pour les prochaines élections communales, cette démarche est à effectuer avant le 31 juillet prochain.

Altéo et le Cawab (2) dénoncent cette discrimination. En effet, elle stigmatise une nouvelle fois, la personne à mobilité réduite et exacerbe ses particularités. D'autant plus qu'une fois inscrite, la personne sera marquée d'une lettre "A" au registre des électeurs. Une manière vraiment lourde et malvenue d'insister sur une difficulté ou un handicap.

Si le candidat électeur ne respecte pas cette échéance, il pourrait – un comble – ne pas avoir la possibilité d'exercer son droit de vote, alors que celui-ci lui est garanti constitutionnellement.

Cette mesure est assortie d'une autre disposition concernant l'assistance au vote. Si l'électeur estime avoir besoin de se faire accompagner jusque dans l'isoloir (pour des difficultés d'ordre physique, mental, sensoriel...) (3), il peut introduire une déclaration à sa commune avant le 29 septembre. S'il ne le fait pas, il court le risque de ne pas pouvoir se faire accompagner par la personne de son choix.

Ces mesures n'existent pas pour les scrutins régionaux, fédéraux, européens... ni même pour les élections communales en Région bruxelloise. Elles représentent une régression dans la reconnaissance et l'exercice des droits des personnes handicapées, et/ou à mobilité réduite.



© B. NI/BELPRESS

Certes, après avoir entendu les organisations concernées, Paul Furlan, le ministre wallon des Pouvoirs locaux, envisage de modifier cette législation. Comme il est trop tard pour tout changement d'ici octobre, il invite les responsables de l'organisation pratique des élections à adopter "une approche empreinte de souplesse et de compréhension... à l'égard de celles et ceux qui n'auront pas eu recours aux procédures en vigueur".

Altéo et le Cawab réclament une alternative bien plus simple: que les personnes qui en éprouvent le besoin puissent se faire accompagner dans l'isoloir par une personne de leur choix et ce, sans déclaration préalable. D'autre part, au lieu d'orienter les personnes à mobilité réduite vers un centre de vote spécifique, ne serait-il pas plus indiqué de rendre tous les sites électoraux accessibles à tous ?

// PATRICK VERHAEGEN

(1) Décret du 1^{er} juin 2006 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation – MB du 9 juin 2006. En savoir plus : <http://elections2012.wallonie.be> - www.awiph.be

(2) Altéo, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées, partenaire de la MC : 02/246.42.26 – www.alteoasbl.be. Cawab, Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles : 02/247.28.16 – www.cawab.be

(3) Il en va de même pour l'électeur dont la langue maternelle n'est pas celle utilisée au scrutin, et qui a pour conséquence des difficultés de lecture.

pour aider les locataires à lire une facture d'énergie, à écrire aux propriétaires, à fabriquer des produits d'entretien sains et économiques. A Seraing, on a réfléchi à des logements spécifiques pour des personnes handicapées vieillissantes mais trop jeunes pour entrer en maison de repos, etc.

Bref, de quoi donner bien des idées de partenariats. La FRB a également mis au point un outil spécifique – la lentille ISS (indicateurs sociaux de santé) – destinée à venir en aide aux responsables sur le terrain.

// PHL

Tous ces projets ont vu l'implication de pouvoirs publics, de CPAS, d'échevinats, de régies ou de comités de quartier, d'organisations locales.

>> Infos : "Inégalités de santé et initiatives locales. Bonnes pratiques en Wallonie autour du logement", 30 p. FRB - 02/511.18.40 - www.kbs-frb.be

La santé au coin de la rue

Promouvoir la santé, c'est – aussi – l'affaire des acteurs locaux, par exemple dans les communes. La Fondation Roi Baudouin a mis en valeur une dizaine d'initiatives locales couronnées de succès. Autant de sources d'inspiration pour tous ceux qui souhaitent améliorer la qualité du milieu de vie, intérieur et extérieur.



© Philippe Lamotte

La Belgique dispose probablement d'un des systèmes de soins de santé les meilleurs au monde. Malgré ce constat, diverses études récentes ont démontré que les écarts de santé se creusent entre les groupes socio-économiques. C'est sur la base de ce paradoxe que la Fondation Roi Baudouin (FRB), avec l'Observatoire wallon de la santé, a lancé en 2010 un appel à projets visant à réduire les

inégalités sociales de santé liées au logement. Pourquoi le logement ? Parce qu'au sud du pays, 38% de la population occupe un logement à problèmes, susceptible d'entraîner des soucis de santé : absence de chauffage, présence de moisissures, manque d'espace, fuites d'eau, etc. Le parc résidentiel wallon est ancien et doit être rénové. Il est aussi, parfois, mal utilisé. Par exemple lorsque

les occupants d'un logement se calfeutrent pour éviter les fuites de chaleur, mais négligent la ventilation, ce qui entraîne diverses formes de pollution intérieure.

Un énorme effort de prévention peut être accompli, dans lequel les pouvoirs locaux ont un rôle important à jouer. La FRB a mis en évidence une dizaine d'initiatives, généralement prises au niveau communal, dans lesquelles divers acteurs se sont impliqués avec succès pour améliorer la santé des gens. En travaillant sur le logement, bien sûr, mais aussi sur diverses formes d'aménagement du cadre de vie: rues, jardins, potagers communautaires, etc. Postulat de base: la santé, loin de se limiter à la santé physique, est une question de bien-être général: mental et social. Celui ou celle qui se sent bien chez soi, mais aussi dans sa rue et son quartier, voit augmenter ses chances d'être et de rester en bonne santé.

A Waremmes, un potager communautaire a permis de favoriser les rencontres entre les habitants d'un quartier social. A Marchin, c'est l'aménagement de mini-jardins sur les balcons qui a permis à des personnes âgées de rompre leur solitude. A Verviers, dans un quartier rongé par des problèmes d'humidité, des groupes de parole et des ateliers ont été montés

Réseaux sociaux

Facebook, un ami qui vous veut du bien?

"La dépression Facebook", l'expression est lâchée ! L'American academy of pediatrics l'a évoquée pour parler d'un nouveau mal du siècle qui guette petits et grands surfeurs. Ce réseau social où chacun se montre sous son plus beau jour, suscite des sentiments et états d'âme exacerbés chez ses utilisateurs : jalousie, voyeurisme, passion, tristesse...

Les vacances d'été battent leur plein. Les utilisateurs du réseau social mondialement connu, Facebook, se déchaînent : les uns postent leurs photos de vacances les plus belles et les plus ensoleillées, les autres mentionnent dans leur statut les activités les plus folles qu'ils sont en train de réaliser, d'autres encore s'identifient à tel ou tel autre endroit (insolite et au bout du monde, bien entendu!). Car Facebook fonctionne de cette manière : on s'y montre... et pas n'importe comment, ni n'importe où ! Sur le réseau social, la mise en scène du réel s'impose en maître. Pas question d'y afficher des moments inintéressants de sa vie privée. Si quelques-uns y décrivent le déroulé de leur simple quotidien, souvent, la plupart des Facebookers ne montrent que le plus positif de leur vie.

SUR FACEBOOK, LES UTILISATEURS SE MONTRENT SOUS LEUR MEILLEUR JOUR. UNE RÉALITÉ TRONQUÉE.

Se valoriser

Des applications Facebook sont créées régulièrement pour rendre possible la valorisation de sa propre personne. Par exemple, s'enregistrer visitant l'Empire State Building de New York ou se reposant sur la plage de Copacabana à Rio de Janeiro... Les utilisateurs de Facebook sont très friands de cette "géolocalisation sociale" qui permet d'indiquer fièrement à son réseau où l'on se trouve. Agrémentés souvent de photos, les profils rivalisent les uns avec les autres. Qui, cette année, sera en vacances dans l'endroit le plus paradisiaque ? Qui affiche les enfants les plus mignons ? Qui montre le mariage le plus extraordinaire ? Les difficultés de la vie, pourtant réelles, sont bien loin de cet univers doré.

Un surfeur averti...

- > **L'ordinateur est chronophage.** Attention au temps passé sur le Net.
- > **S'exposer sur la Toile** est une arme à double tranchant.
- > **Les éléments en ligne** (vidéos, photos, commentaires...) s'effacent difficilement. Des années après, il est encore possible de les retrouver.
- > **L'identité** que donnent les internautes n'est pas toujours vérité.
- > **La réalité décrite** sur les réseaux sociaux est souvent tronquée.
- > **Des paramètres de confidentialité** existent sur les réseaux sociaux. Ils permettent de gérer l'accès aux données personnelles ([www.jedecide.be - http://fr-fr.facebook.com/help/privacy](http://fr-fr.facebook.com/help/privacy))
- > **Internet est soumis à des lois :** droits d'auteur, droit à l'image, droit au respect de la personne, de la vie privée, loi Moureaux (contre le racisme)...

"Moi je..."

S'inscrire sur Facebook, c'est "une manière de dire 'j'existe', de se rassurer sur soi-même", expliquent Thérèse Jeunejean et Gilles Ernoux, auteurs des Carnets citoyens : Facebook et les réseaux sociaux (1).

"De nombreuses études ont démontré que les utilisateurs de Facebook au profil fortement complété sont généralement plus narcissiques. Ils sont également souvent plus extravertis, souligne Michel Hansenne, professeur en psychologie (ULg). Mais Facebook n'est que le prolongement de la vie réelle. Dans tout contexte d'interactions sociales, certaines personnes se mettent toujours plus en avant que d'autres. Le narcissisme se rencontre partout et pas uniquement sur les réseaux sociaux."

Une arme à double tranchant

Les internautes étalant des bribes de leur vie sur Facebook attendent souvent les réactions des autres. Une sorte d'approbation par la communauté... Les fonctions "j'aime (like)" ou "commentaires" ont été développées dans ce sens par le géant américain. Quelle déception, pour certains, de voir que leurs statuts, photos... ne suscitent guère de commentaires ou de "like".

"Pour les personnes plus fragiles au niveau émotionnel, précise le professeur de l'ULg, le fait de ne pas recevoir l'engouement de sa 'communauté' pourra être vécu comme un échec. Si une demande d'amitié est rejetée ou que des commentaires cyniques sont postés sur son mur**, cette personne plus vulnérable peut ruminer longuement ces actions. 'Qu'ai-je fait pour mériter ça ? Je ne suis pas assez intéressante...' Toutes ces réflexions l'amèneront peut-être à un état mélancolique. Les personnes plus 'instables' auront tendance à moins bien les digérer et à les envisager plus négativement."*

D'un autre côté, recevoir un vif engouement de la part des ses amis sur le réseau booste l'égo, procure la satisfaction de se sentir accepté, approuvé par ses pairs. Yves Collard, formateur en éducation aux médias chez Média Animation ajoute : "Sur les réseaux sociaux, la culture du don et du contre-don s'impose. Si je reçois un commentaire positif, je vais y répondre de la même manière. Si ce n'est pas le cas, il peut y avoir une rupture dans l'amitié réelle ou virtuelle."

Jalousie quand tu nous tiens

Observer la "si belle" vie de ses contacts peut susciter la jalousie ou entraîner une dévalorisation de sa propre existence. Voir que ses amis passent leur été sur les plages de Thaïlande, que les uns achètent une maison, que les autres accueillent un nouvel enfant dans leur famille... fait naître chez certains internautes un

sentiment d'infériorité. Facebook incite à une comparaison permanente entre soi et les autres.

Sans parler de la jalousie que le réseau social peut créer dans les relations amoureuses. Suspicion, espionnage..., Facebook est le terrain rêvé pour observer les moindres faits et gestes de son partenaire à son insu. "Pourquoi ce cher et tendre tarde-t-il à afficher sur son profil qu'il est en couple ? Qui est ce garçon qui invite ma copine à une soirée ? Et cette fille sur cette photo qui enlace mon copain ?" Le réseau laisse libre cours à l'imagination, aux interprétations et aux fantasmes. Protéger une certaine vie privée relève du défi.

Virtuel et réel

Facebook fait aussi couler beaucoup d'encre sur d'autres méfaits. Ses détracteurs disent qu'il isole socialement ses utilisateurs, qu'il corrompt la jeunesse, qu'il véhicule des contenus violents ou à caractère sexuel... Mais le bannir totalement serait-il la solution miracle ? Non, répondront les plus nuancés. Yves Collard avance : "Des études ont montré que les jeunes de 12-18 ans qui fréquentent beaucoup les réseaux sociaux ont généralement une vie sociale réelle bien remplie et une vie culturelle riche."

Facebook ne serait donc pas cet outil hypnotisant qui coupe ses utilisateurs de tout autre contact. Le psychologue Michel Hansenne rappelle que "c'est le prolongement de la vie réelle. Comme les Facebookers y vendent leur vie de

manière attrayante, il faut que des événements s'y passent réellement. Une personne qui n'aurait aucune vie sociale ne serait pas considérée comme intéressante sur Facebook."

Mais le pouvoir chronophage des écrans est connu. On peut s'inquiéter d'une dépendance chez un utilisateur quand il va passer de nombreuses heures de son temps libre sur le web. Pour garder une vie sociale, tout est une question de dosage... Qui, pour les plus jeunes, devra peut-être s'évaluer avec l'aide d'un adulte.

// VIRGINIE TIBERGHIE

* La demande d'amitié permet d'ajouter des personnes (connaissance ou amis) à son réseau. Elle requiert l'approbation de l'autre.
** Le mur est la page visible du profil qui présente l'utilisateur. Ses contacts peuvent interagir sur cette interface.

(1) "Facebook et les réseaux sociaux, Carnets citoyens", de Thérèse Jeunejean et Gilles Ernoux, Editions De Boeck, 2012, p.16. Pour aller plus loin lire aussi : "Qui a peur du grand méchant web", de Pascal Minotte, Editions Fabert et Yakapa.be. Téléchargeable en PDF sur www.yakapa.be



Adopter la cool attitude pour se mettre en scène.

Dérappages web incontrôlés

Sur les réseaux sociaux, comme sur d'autres sites internet, n'importe quelle personne est à même de mettre en ligne des textes, audios ou vidéos... pour peu qu'elle en maîtrise la technique. A vouloir trop se mettre sur le devant de la scène, on peut s'y brûler les ailes.

Une photo prise lors d'une soirée bien arrosée ou une vidéo de soi un peu dénudé qui se retrouvent sur la toile, voilà qui est souvent gênant. Et il est difficile de faire disparaître ces images à jamais. Yves Collard, formateur en éducation aux médias (Média Animation) rappelle : "Quand quelqu'un met en ligne quelque chose, il ne pense pas forcément à l'ensemble des personnes qui y auront accès. Il existe des observateurs muets sur le Net. La Toile permet de pister les gens, d'investiguer sur eux. Tout ce qui est sur le web peut être reproduit en étant sorti de son contexte et donc, prendre un autre sens que celui de départ."

Le fait que tous les internautes puissent réagir aux contenus peut aussi être néfaste. Par exemple, les moqueries fusent quand une adolescente se photographie en sous-vêtement et s'affiche ainsi sur son blog. Ou qu'un garçon montre son torse musclé. Les attaques sont faciles via le Net, sans "victime" en face à face.

Rappelons le cas plus médiatisé de Jessi Slaughter, cette jeune américaine de 11 ans. En juillet 2010, elle jouait l'effronterie sur Internet. Nombriisme, vantardise..., tout était réuni dans une vidéo d'elle qu'elle postait sur Youtube. "Je suis plus jolie que vous, j'ai plus d'amis, j'ai plus de fans..." scandait-elle aux internautes. Qui, eux, ne se sont pas privés de la remettre à sa place. Sans prendre de gants... Au vu de l'ampleur que l'affaire a prise, Youtube a supprimé le compte de la gamine, harcelée par des commentaires online. Mais aussi dans sa vie réelle. En effet, son adresse et son numéro de téléphone se trouvaient sur la toile. De nombreux jeunes oublient de limiter l'accès à leur profil. De plus, comme rien ne disparaît jamais vraiment du web, les vidéos de Jessi sont encore visibles aujourd'hui, deux ans plus tard. L'oubli numérique pose question et en mobilise d'autres plus d'un.

Le cyber-harcèlement peut être une conséquence de cette surexposition sur le web. Rester maître des contenus qui concernent sa propre personne est difficile quand ceux-ci peuvent être reproduits et commentés facilement.

Cyber-harcèlement, rencontres de personnes malhonnêtes, arnaques en tous genres... "Les personnes les plus fragiles face à ces risques ne sont pas toujours ceux qu'on pense. Les jeunes qui ont grandi avec ce média s'y connaissent souvent davantage que leurs aînés.", observe Yves Collard. L'éducation aux médias s'impose pour tous. Connaître les règles du jeu du Net évite les déboires. A l'heure où l'intimité s'étale, parfois contre son gré, il faut se souvenir que garder des secrets ne peut pas faire de mal. Ne dit-on pas : "Pour vivre heureux, vivons cachés" ?

LE MONDE DU NET PEUT ÊTRE CRUEL.

//VT

Aider à mourir, c'est d'abord prendre soin

Il y a dix ans, la Belgique devenait le deuxième pays au monde à dépénaliser le fait de "donner intentionnellement la mort à une personne qui en fait la demande", après les Pays-Bas. Aujourd'hui, l'adoption de la loi sur l'euthanasie ne fait toujours pas l'unanimité. Le débat tend malheureusement à s'enliser dans une confrontation centrée sur la légitimité d'un individu à "demander la mort". Mais l'essentiel n'est-il pas que le patient reçoive les soins et l'accompagnement adéquats ?



demandant à mourir", observe le médecin suisse Claudia Mazzocatto (1) alors qu'il faudrait aussi se demander : "Pourquoi est-ce maintenant que nous envisageons de légaliser l'euthanasie alors que nos sociétés occidentales l'ont prohibées pendant deux millénaires ?"

L'allongement de l'espérance de vie, l'efficacité croissante de la science médicale, la médicalisation galopante, la faiblesse de notre tissu social, le désir d'autonomie et de liberté individuelle... ont créé de nouvelles conditions culturelles, de nouveaux modes de vie et manières de voir la mort. On est à la fois dans le déni de la mort qui contrarie le bonheur, qui entrave la performance promise par la modernité, et dans l'exigence individuelle qui impose de regarder la mort en face. En levant l'interdit de "donner la mort", la nouvelle législation donne en effet priorité au respect de la volonté du patient et à sa responsabilité personnelle sur le respect absolu d'un principe fondamental de toute société humaine.

L'éthique contemporaine, explique le philosophe Michel Dupuis, vice-président du Comité consultatif de Bioéthique, génère de plus en plus souvent des situations conflictuelles entre les valeurs en jeu. Si l'interdit du meurtre reste un des principes réguliers de nos sociétés démocratiques, "il ne tient son sens que d'une

Faut-il étendre l'application de la loi ?

Des enquêtes estiment à quelque 50% les demandes d'euthanasie refusées par des médecins, parce qu'elles n'entrent pas dans les conditions prévues par la loi. Ce chiffre sert d'argument à ceux qui envisagent d'accorder l'euthanasie à des malades qui ne seraient pas en phase terminale (des gens "fatigués de vivre") ou à des personnes reconnues juridiquement "incapables" (démence, ou diminution grave et irréversible des fonctions cérébrales). D'autres propositions visent aussi à étendre la loi aux mineurs, à des situations que l'on peut connaître en néonatalogie, aux personnes porteuses de handicap, aux personnes en situation d'inconscience irréversible.

Le fait que la loi sur la dépénalisation de l'euthanasie fonctionne depuis dix ans a suscité le positionnement de ceux qui veulent étendre la loi ou, au contraire, en revenir à des règles plus strictes. Mais pour l'instant, il ne semble pas que beaucoup souhaitent remettre l'ouvrage sur le métier dans l'immédiat.

Rappelons seulement les paroles du professeur Léon Cassiers, ancien membre du Comité consultatif de bioéthique qu'il présida en 1998 : la loi sur l'euthanasie "n'est acceptable qu'en raison de cette limite qui fait droit à la liberté de chacun sur son destin. En voulant étendre la loi, on change totalement de registre..." Ce n'est plus le patient qui demande à mourir. Ce sont les proches (des tiers) qui seraient amenés à juger si la vie du malade a encore de la valeur en fonction de ses souffrances, ou des souffrances que son maintien en vie imposera à l'entourage ou à la société. On entrevoit alors le danger de toutes les dérives possibles. Il convient, poursuit le Pr Cassiers, de garder surtout à l'esprit que "le désir de vivre des personnes est lié au fait qu'elles se sentent estimées et, mieux, aimées de leur entourage. La dignité humaine se lit dans le regard de l'autre".

donnée positive première, le devoir d'accompagnement et de soulagement... L'éthique de la fin de vie, écrit Michel Dupuis, ne repose pas d'abord sur l'interdit du meurtre mais plutôt sur le devoir positif du soin adéquat au patient". (2) A partir de là, précise le philosophe, il faut souhaiter que se développe une véritable culture médicale des soins palliatifs, efficace et accessible à tous. Il faut aussi "prévoir les situations où manifestement les soins ne répondent pas adéquatement à la

souffrance du patient et poser à ce moment la possibilité de l'euthanasie. Voilà, qui me paraît équilibrer davantage les devoirs de soins et la liberté individuelle. Chacun percevra que le patient se trouve alors dans un état de nécessité qui présente un conflit irréductible de valeurs et d'intérêts. Dans ce cadre précis, la transgression sera envisagée comme un ultime recours mais jamais d'entrée de jeu."

//CHRISTIAN VAN ROMPAEY

(1) Claudia Mazzocatto : "Débat sur l'euthanasie et le suicide assisté: Et si nous ne nous posions pas toutes les questions?", *Revue internationale de soins palliatifs* 4/2002.

(2) La dimension éthique du problème de l'euthanasie, Michel Dupuis, Louvain Médical 2002.

Une "commission fédérale de contrôle et d'évaluation" a été chargée de vérifier a posteriori, sur la base des déclarations des médecins, la conformité à la loi des procédures suivies. Que disent les statistiques établies par cette commission après dix ans de pratique ?

La progression du nombre d'euthanasies acceptées est constante d'année en année. L'an dernier (2011), a été franchi le cap symbolique des 1.000 cas annuels. Les 1.133 cas enregistrés représentent 1% du total des Belges décédés en 2011. Plus de 80% des déclarations d'euthanasie sont rédigées en néerlandais. 52% des euthanasies touchent les 60-79

ans, un âge bien plus précoce que le décès naturel qui ne frappe que 40% de cette tranche d'âge. Par contre, alors que 46% des gens meurent à plus de 79 ans, ceux-ci ne représentent "que" 26% des décès par euthanasie. "En d'autres termes, commente le quotidien *Le Soir*, on ne constate pas une vague d'élimination des plus âgés que certains brandissaient lors des débats antérieurs au vote de la loi". L'âge des patients concernés s'explique encore mieux quand on constate que huit euthanasies sur dix sont dues aux suites d'un cancer et que dans l'écrasante majorité (92%), le décès était attendu à brève échéance.

Cependant, il subsiste toujours des doutes sur ces données que certains estiment être en-dessous de la réalité. De rapport en rapport, la commission d'évaluation répète qu'elle n'a pas "la possibilité d'évaluer la proportion du nombre d'euthanasies déclarées par rapport au nombre de celles réellement pratiquées". Mais au moins, dit-elle, il semble que les euthanasies connues se font bien dans le cadre légal. Jusqu'à présent, aucun dossier n'a été transmis à la justice.

Ce constat ouvre la porte à ceux qui estiment que la loi n'est pas sous contrôle, qu'elle peut être interprétée de manière large et subjective, notamment quand on parle de "souffrances psychiques" ou de "pathologies multiples" (voir "Faut-il étendre l'application de la loi?"). Avec le temps, cette loi qui devait rester une loi d'"exception" n'en serait-elle plus une ?

Les partisans de la loi balayaient ces craintes et considèrent comme un fait positif qu'aucune violation de la loi n'ait été mise en évidence depuis dix ans. Aucun médecin, disent-ils, n'oserait recourir à cette "exception" à la légèreté.

Un conflit de valeurs

Le débat sur l'euthanasie tend malheureusement à "s'enliser dans une confrontation centrée sur l'individu

Une loi sous conditions

Entre 1999 et 2002, trois années de débat auront été nécessaires pour aboutir à la loi qui, contrairement à l'expression souvent utilisée, n'ouvre pas le "droit à l'euthanasie" mais donne droit à la demande d'euthanasie. Parmi les opinions en présence dans les débats (1), certains se sont déclarés adversaires inconditionnels de l'euthanasie, qu'ils estimaient en contradiction avec la valeur inaliénable de la vie d'une personne humaine. D'autres ont pensé que l'euthanasie devait être admise, par compassion et par respect pour l'autodétermination de la personne. D'autres encore se sont situés à égale distance de ces deux thèses. Ils proposaient que l'euthanasie soit autorisée dans des cas de force majeure, lorsque deux devoirs du médecin s'opposent : préserver la vie et soulager des souffrances insupportables.

Dans la loi, l'euthanasie reste une "exception" à l'interdit fondamental de tuer (en dehors du cas de légitime défense). Ainsi l'euthanasie est dépénalisée pourvu qu'elle soit pratiquée par un médecin, après avis d'un confrère indépendant, sur un patient majeur ou mineur émancipé,

conscient, dans une situation médicale sans issue, c'est-à-dire confronté à des "souffrances physiques ou psychiques constantes, insupportables et inapaisables", ou sur un patient irréversiblement inconscient, ayant rédigé une "déclaration anticipée" depuis moins de cinq ans. Dans cette définition, tous les termes sont importants.

En adoptant cette loi, le législateur voulait sortir des nombreux recours clandestins à l'euthanasie, assurer la sécurité juridique aux médecins comme aux patients en demande d'euthanasie. Cette loi, le 28 mai 2002, n'est pas la seule qui concerne la fin de vie. Celle sur les droits du patient, adoptée également en 2002, donne la possibilité d'invoquer, dans le cadre de sa relation avec les prestataires de soins, certains droits tels que : le droit à la prestation de soins de qualité visant à prévenir, traiter et

soulager la douleur physique et psychique dans le respect de sa dignité humaine et de son autonomie, le droit à tout information sur son état de santé, le droit de consentir librement à toute intervention du praticien...

La loi reconnaît le droit des individus à disposer de la maîtrise de leur vie.

Le jour même du vote de la loi sur la dépénalisation de l'euthanasie, le Parlement promulgua aussi la loi sur le développement des soins palliatifs. La symbolique n'est pas négligeable. Mais il reste que les soins palliatifs auraient pu être plus clairement considérés comme devant être la première réponse aux souffrances de celui qui est mourant, et le recours à l'euthanasie, la dernière option. Dans la discussion sur le projet de loi relatif à l'euthanasie, les soins palliatifs n'y étaient mentionnés que de manière marginale, rappelle l'Institut Européen de Bioéthique (2).

//CVR

(1) Avis n° 1 du 12 mai 1997 concernant l'opportunité d'un règlement légal de l'euthanasie - www.health.belgium.be

(2) "Dix ans d'application de la loi en Belgique", dossier de l'Institut Européen de Bioéthique - www.ieb-eib.org

Consommation

Dans la jungle des labels

Pour un nombre croissant de consommateurs, acheter "éthique" permet de promouvoir un monde plus équitable, plus solidaire, plus respectueux de l'environnement. Mais comment viser juste? Car les labels, censés baliser cette consommation plus réfléchie, ne cessent de se multiplier, de ratisser toujours plus large et de brouiller les cartes. Comment s'y retrouver?

On les connaissait apposés sur le bois, le thé, le café, les fruits et légumes, les chocolats... Mais voilà que les labels envahissent littéralement d'autres secteurs: aliments probiotiques, vêtements, matériaux de construction, carburants, gîtes touristiques et jusqu'aux paratonnerres... Stop, n'en jetez plus! Où donner de la tête? Comment faire pour consommer vraiment "éthique"? Comment s'y prendre pour soutenir, par ses achats, un commerce plus équitable, plus respectueux des conditions de travail des producteurs et des



petits paysans, des droits syndicaux, de l'environnement, etc? Comment faire la part des choses, dans cette inflation de labels, en-



tre les arguments purement commerciaux et les efforts réellement fournis par les producteurs et les distributeurs pour faire "avancer le monde"?

Chez Cap Conseil, un bureau de consultance spécialisé dans le développement durable, on observe tout d'abord que certains produits collectionnent littéralement les labels. Principaux concernés: les thés, cafés, chocolats... "Un peu comme les scouts qui arborent fièrement les écussons sur leur uniforme, observe Serge De Backer, le fondateur et gérant. A un moment, il y en a tant qu'on ne sait plus où porter le regard". Perplexe devant tant de mentions d'excellence (jusqu'à cinq labels sur l'emballage!), le consommateur finit par se dire:



"Même si c'est plutôt du bidon, il doit bien y en avoir au moins un de fiable dans la masse".

L'abondance tue

En ajoutant ses propres labels "maisons" à ceux des fabricants, la grande distribution contribuerait à jeter le trouble (1). "Trop de labels tue les labels", prévient Vincent Carbonnelle, consultant chez Cap Conseil. Et de rappeler qu'un label n'a d'autre objet que de distinguer un produit dans une masse de produits plus ou moins semblables. Or si, au nom de la concurrence, chacun y va d'une surenchère de cocoricos sur son propre produit, le consommateur finit par s'y perdre et à ne plus accorder de crédit à l'ensemble des labels.

D'autant qu'un autre phénomène intervient: l'indifférenciation des labels. En effet, ces dernières années, de nombreux cahiers des charges – les critères qui doivent être respectés par le fabricant pour béné-



ficier du label – ont été revus. Et parfois à la hâte... On a ainsi vu des labels environnementaux devenir plus "sociaux" en moins de six mois, un peu miraculeusement et, inversement,

des labels traditionnellement branchés sur les droits des paysans du Sud se muer, soudain, en labels plus écologiques. Des exemples? Max Havelaar, bien connu pour sa promotion des droits des paysans du Sud s'est également intéressé à l'absence de produits phytopharmaceutiques (pesticides) dans "ses" produits. Rainforest Alliance, un label nettement environnemental au départ, s'est penché plus récemment sur le sort des producteurs de biens alimentaires, devenant ainsi un label plus "social". Mais alors, si chacun fait "un peu de tout", qui fait encore quelque chose d'original, de spécifique, de vraiment volontariste?



Bisbrouilles

Troisième évolution notoire: "la labellisation est devenue un marché en soi", constate Jean-François Rixen, secrétaire général d'Ecoconso, une association spécialisée dans la consommation environnementale. "On oublie parfois qu'un fabricant qui veut faire labelliser son produit doit déboursier des montants parfois importants". De tels investissements doivent être rentabilisés. Résultat: dans certains secteurs, une véritable guerre des labels fait rage. C'est le cas, par exemple, des labels apposés sur les produits de la forêt (bois, papier): FSC et PEFC. La même guéguerre sévit dans le secteur des produits de peinture, d'entretien et, parfois, déborde sur d'autres manifestations. Ainsi, l'élaboration du programme de la "semaine du commerce équitable" a déjà donné lieu à des tensions entre acteurs "historiques" du mouvement et d'autres intervenants plus récents, sur fond de pénétration de ces produits dans la grande distribution. Parmi les questions débattues: qui peut légitimement participer à cette semaine thématique? Qui a vendu son âme au grand capital? Qui a trahi les idéaux du début? Qui s'est adapté à la mondialisation? Etc.



Des pistes pour y voir plus clair

Malgré la confusion autour des labels, acheter éthique reste possible. Mais s'il veut vraiment faire œuvre utile, le consommateur ne peut être abandonné à son sort. Les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales (ONG) et la grande distribution doivent lui venir en aide.

Ne rêvons pas. Le produit "propre" idéal, même s'il existait, ne pourrait résumer toutes ses qualités sur un simple pictogramme. Ni même sur un large emballage qui, à force de détails techniques, serait impossible à déchiffrer pour le commun des mortels. Il faut donc faire confiance à d'autres. A qui? En fait, à une armée d'auditeurs et de certificateurs qui, avec plus ou moins de zèle et de régularité, descendent sur le terrain, épiluchent les comptes et registres des fabricants, interrogent patrons, employés, ouvriers et artisans sur les conditions de travail. Sans oublier le monde – parfois opaque – des sous-traitants.



Au terme de leur travail, le label est – ou n'est pas – attribué. La balle des labels fiables est donc, en tout premier lieu, dans le camp des pouvoirs publics. Car ce sont eux qui veillent

aux conditions d'agrément des certificateurs et auditeurs, selon les normes ISO, organisme international de normalisation. La plupart sont peu connus du grand public: Ecocert, Flo, SGS, Blik... "Grâce à l'organisme public Belac, qui supervise le système, cela fonctionne globalement assez bien chez nous, assure Vincent Carbonnelle, consultant chez Cap Conseil. Mais on n'est jamais à l'abri d'un auditeur qui, occupé à contrôler les conditions d'attribution d'un label sur une plantation africaine de cent hectares, passerait à côté des trois hectares où des enfants seraient illégalement mis au travail..."



Les associations sur le pont
A l'impossible, nul n'est donc tenu. C'est pourquoi l'expert insiste sur le rôle incontournable des ONG. Qui, inlassablement, mettent sur la sellette le travail des certificateurs. Que n'a-t-on pas entendu, par exemple, les ONG environnementales – Greenpeace en tête – critiquer les conditions d'attribution du label FSC (produits de la forêt) dans certains

pays africains! Ou la même organisation s'étonner de ce qu'Unilever, géant de l'agroalimentaire, annonce le passage très rapide (quelques années à peine) de toute son huile de palme sous le label RSPO, censé éviter que la culture des palmiers se fasse au prix d'une déforestation forcée. Un changement trop rapide pour être crédible? On a vu, également, des géants américains de la banane labelliser l'entièreté de leur production avec le label "écologique" Rainforest Alliance, alors qu'en fait l'essentiel de "leur" production de fruits se faisait chez des sous-traitants, nettement moins regardant sur les droits des petits cultivateurs.

Le rôle des ONG qui connaissent bien le terrain est donc fondamental. Parfois, les pouvoirs publics eux-mêmes jouent ce rôle de vigilance et de suspicion systématiques. "Dès lors qu'une pratique frauduleuse ou simplement un peu légère est mise à jour, risquant de compromettre l'image d'une multinationale, celle-ci se montre souvent capable d'investir des moyens considérables pour réagir. Elle fait mieux correspondre son produit, alors, aux exigences des labels qui, par ailleurs s'avèrent de plus en plus exigeants", explique Vincent Carbonnelle. Bon à rappeler, aussi: certains processus de labellisations, à l'initiative de leurs promoteurs (par exemple des fabricants), n'hésitent pas à associer la société civile à la rédaction de leur cahier des charges: une pratique saine et transparente, gage de sérieux du label qui suivra.

Flous artistiques

Autre acteur fondamental: la distribution. "On trouve encore tout et n'im-



porte quoi dans les labels présents en grandes surfaces, regrette Vincent Carbonnelle. Celles-ci devraient mieux faire le tri, rendant ainsi service à leurs clients". Reste, enfin, le consommateur dont le sens critique doit rester aiguisé en permanence. La légèreté ou, à tout le moins, la confusion créée par certains labels ne devrait idéalement plus faire de mystère pour lui. Ainsi, le petit "point vert" de Fost Plus ne signifie rien d'autre que le versement d'une cotisation, par le fabricant, à un système de collecte et de traitement des emballages, pas le recyclage assuré du produit dans une filière durable. Par ailleurs, quantité de labels "bio", si scrupuleux soient-ils sur l'absence de pesticides, se fichent éperdument d'utiliser des emballages non recyclables ou non réutilisables.



Ce genre d'ambiguïtés est régulièrement dénoncé par les ONG. Elles soulignent, parallèlement, que des producteurs parfaitement irréprochables sur le plan éthique et environnemental refusent d'intégrer la logique des labels pour des questions de coûts et/ou parce qu'ils estiment aller plus loin que les critères des labels, privés ou publics. C'est le cas d'Ecovover, par exemple, l'un des pionniers des produits d'entretien écologiques. Ou de viticulteurs officieusement bio qui ne peuvent se permettre d'acquiescer un label officiel, en raison des coûts. Enfin, mieux vaut garder à l'esprit, rappelle-t-on chez Cap Conseil, que les labels reproduisent et entretiennent bien souvent la logique consumériste, plus qu'ils n'insistent sur l'indispensable frugalité de nos modes de consommation... // PHL



Si, au moins, les labels publics et privés étaient dissociables en bons et mauvais labels! Ou inversement... Mais les experts en conviennent: une telle frontière n'a aucun sens. Il est tout aussi vain d'espérer voir, un jour, une sorte de super-label émerger du lot, reprenant en quelque sorte les produits miracles respectueux à la fois des horaires de travail, des droits syndicaux, de la contribution à une économie plus juste, de l'empreinte écologique, etc. Bref, de tout ce qui fait qu'un produit serait "propre" dans tous les sens du terme. Pourquoi? Parce que le marché est trop fluctuant, les lois évoluent très vite, la concurrence fait rage... Qui se souvient, par exemple, du "label social", lancé il y a près de dix ans par les autorités belges à grands renforts de publicité? Celui-ci était censé "garantir sur toute la ligne une production conforme à la dignité humaine"? En dix ans, six entreprises à peine s'en sont emparées.

// PHILIPPE LAMOTTE

>> Pour en savoir plus

- Le site www.infolabel.be: incontournable pour juger, notamment, de l'indépendance et du contrôle des labels.
- Les brochures sur les labels de l'Agence belge de développement (CTB): 02/505.37.74 - www.befair.be
- La brochure "Les étiquettes sans prise de tête!" Ecoconso: 081/73.07.30 - www.ecoconso.be

(1) Quelques exemples: Collibri pour Colruyt; Contrôle et origine pour Delhaize; Solidair pour Carrefour; Fairglobe pour Lidl; etc.

Exposition

"Souriez" ne dira pas le photomaton...

Vérifiez que la cabine est libre – la présence de jambes sous le rideau est un indicateur. Tirez la tenture. Installez-vous sur le tabouret ajusté à votre taille. Jetez un œil dans le miroir face à vous pour éventuellement réarranger quelques cheveux rebelles. Introduisez la monnaie demandée. Respirez profondément. Adoptez une mine de circonstances. Et laissez le flash agir.



Dick Jewell, Found Photos [Photos trouvées]

Courtesy Rachmaninoff's Smith/Arnett, London and the artist's collection Christoph Schiffer

de clichés qui draine son lot d'amusements. Il y a un côté ludique au photomaton pour le quidam, et pour les artistes. Comme cette artiste japonaise, Tomoko Sawada, qui excelle dans l'art du camouflage et présente 400 portraits noir et blanc d'elle-même méconnaissable. Seuls diffèrent pourtant son accoutrement, sa coiffure ou son maquillage. Comme l'allemand Jan Wenzel qui consacre l'ensemble de son œuvre à l'appareil. Son principe : décomposer le monde en bandes de clichés entourés de blanc. Un

homme dans une cuisine, un vélo d'enfant... sont découpés en petits rectangles et recomposés par le quadrillage des bandes successives. Comme encore cette artiste française, Sabine Delafon, qui placarde ses photos d'identité aux quatre coins de l'Europe, avec l'inscription : "cherche sosie", à l'égale des "wanted" cowboys.

Objet de valeur

Présent à Paris depuis la fin des années 20, le photomaton "est une pratique en voie de disparaître", annonce le catalogue de l'exposition. Il a, en tout cas, connu de belles heures de gloire. Mais la passion pour cette drôle de cabine ne semble pas éteinte. Le portrait photomaton est d'ailleurs devenu récemment un objet de collection. Des collectionneurs comme le lyonnais Michel Folco visitent quotidiennement les cabines çà et là, à la recherche de visages "reniés, perdus, oubliés", ces portraits que l'on a jugé "ratés". Le collectionneur les récupère et se constitue un album d'une étrange famille. Certains se souviendront du film "Amélie Poulain" inspiré par ce collectionneur et sa pratique.

A cet égard, l'exposition présente aussi un petit bijou cinématographique : quelques 55 minutes d'extraits de films où le photomaton apparaît sous une forme ou une autre. Lieu de meurtre, lieu de dissimulation, lieu de souvenir d'une journée amusante, lieu de transformation... on reconnaîtra Fred Astaire, Omar Sharif en passant par Audrey Tautou ou Romain Duris et bien d'autres. Captivant. Au cinéophile tout particulièrement, la visite de l'exposition prendra un peu plus de temps.

// CATHERINE DALOZE



Yves Tanguy, Autoportrait dans un Photomaton, ca. 1929

© Collection Musée de l'Elysée, Lausanne/2011, ProLitteris, Zurich



© Vincen Beeckman/Recyclart

>> Derrière le rideau. Esthétique Photomaton, des surréalistes à Cindy Sherman en passant par Andy Warhol • Museum du Botanique, 236, rue royale à 1210 Bruxelles • Jusqu'au 19 août • Ouvert du mercredi au dimanche de 12 à 20h • Prix : 6,50 EUR (réductions pour seniors, étudiants, demandeurs d'emploi..., gratuit pour les moins de 12 ans, gratuit le dimanche pour les habitants de Saint-Josse) • Infos : 02/218.37.32 - www.botanique.be

C'est l'expérience du photomaton!

La voilà remise à l'honneur par le Botanique à Bruxelles. Une cabine aux allures de vieille berline campée d'ailleurs dans le hall d'entrée des anciennes serres. Jusqu'à la mi-août, elle introduira l'exposition "Derrière le rideau". Comme plongé dans une chambre noire, le visiteur découvre une multitude de témoignages de l'influence du photomaton dans l'art, qu'il soit photographie, cinématographique... Car la cabine automatique de photographie a suscité – et suscite encore – nombre d'explorations, voire de la fascination. Derrière l'attendue succession de quatre clichés, derrière l'inénarrable photo d'identité où le citoyen pressé fixe le temps d'un instant son visage le plus neutre, il y a des usages multiples de la dite cabine.

Caché au milieu de la foule

L'espace du photomaton légèrement cloisonné, aux allures de confessionnal moderne, attire. Il a beau se trouver en plein lieu public, installé dans les endroits de passage comme un métro, un grand magasin, une gare, il permet – une fois le rideau tiré – une certaine intimité. D'autant que pour le cliché, point de photographe. La grimace se sent davantage admise. Le regard empreint de secrets s'y sent à l'aise. Tout comme le baiser des tourtereaux gênés par les autres mais soucieux d'immortaliser leur amour. Certains vont même jusqu'à se déculotter pour photographier leurs parties intimes! (Dans l'exposition, la dizaine de clichés de ce type est présentée très discrètement, et une indication prévient avant de les aborder, pour ne pas choquer). Eviter ces usages dérivés est sans doute la raison pour laquelle, dans les années '80, le rideau des photomatons a vu sa longueur réduite de moitié...

Souvent quatre clics

Une fois le(s) poseur(s) installé(s), la machine fait le travail. Automatiquement, elle fixe sur le rectangle en papier une forme d'autoportrait. Voire une petite histoire personnelle. Car le découpage en plusieurs clichés peut livrer un mini-film, une succession

Esperanzah!

Un festival métissé, engagé et convivial

Les 3, 4 et 5 août, l'Abbaye de Floreffe accueillera le festival Esperanzah! Les musiques d'ici et d'ailleurs jongleront avec des artistes de rue et des animations diverses.

Pour sa 11^{ème} édition, le festival s'ouvre aux sons actuels tout en restant fidèle à l'univers des musiques du monde. Esperanzah! accueille plus de 30 groupes parmi lesquels Groundation, Balkan Beat Box, Staff Benda

Bilili, Xavier Rudd, Youssoupha, El Gusto, Roberto Fonseca, CocoRosie et Caravan Palace.

Thématique à l'honneur, cette année : la justice climatique. Un village associatif mettra en lumière les causes du changement climatique, son impact sur l'environnement et les alternatives possibles.

Au programme également : arts de la rue, projections cinéma, animations pour enfants, artisanat, cuisine d'ici et d'ailleurs, réflexions citoyennes...

La Mutualité chrétienne distribuera des bouchons d'oreilles réutilisables.

Pour les moins de sept ans, des casques antibruit seront disponibles gratuitement au stand info du festival.



El Gusto Berkani.

© Jakle King Quidam Prod

>> Dates : vendredi 3, samedi 4 et dimanche 5 août
>> Lieu : Abbaye de Floreffe (Province de Namur)
>> Plus d'infos : www.esperanzah.be

25 x 2 tickets d'un jour à gagner!

La Mutualité chrétienne est partenaire du Festival Esperanzah! et offre 25 x 2 tickets d'un jour. Rendez-vous sur www.mc.be/eclatetoi et tentez votre chance avant le 24 juillet.



// Intersoc - Family //



Fêtez Halloween à la Côte d'Opale

Pour les congés de la Toussaint, Intersoc vous propose des vacances à Merlimont. Offrez-vous un bon bol d'air avant les frimas de l'hiver.

Inutile d'aller au bout du monde pour passer d'excellentes vacances et se dépayser. Nous en voulons pour preuve Merlimont. A 250 km de Bruxelles, dans un cadre verdoyant, vous savourez les plaisirs et les charmes de la Côte d'Opale et du Pas-de-Calais. Ambiance chaleureuse et familiale garantie.



© Intersoc

Vous séjournerez dans le superbe parc de bungalows de notre partenaire Vacancier, à deux pas des dunes. Vous profitez de la tranquillité du site et du dynamisme du Touquet Paris plage!

Au pays du vent et de l'écume, la région de Merlimont regorge de curiosités et d'aventures, dans un rayon de quelques kilomètres. Entre Berck et le Touquet, goûtez au plaisir de cette charmante station balnéaire.

Formule : location d'un bungalow de type T2 (6 personnes).

Animation : Vacancier

Dates : du 27 octobre au 3 novembre 2012.

Prix : 329 EUR

>> Plus d'infos auprès de notre service clientèle au 070/233.898, de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou sur www.intersoc.be

Licence A5654

Maison Biloba Huis

Un lieu de vie solidaire pour les seniors

Au cœur du quartier Brabant, à Schaerbeek, pousse un ginkgo biloba. Cet arbre attend patiemment la rénovation des bâtiments qui accueilleront des seniors de toutes origines dans des logements individuels avec espaces communs. La raison d'être de ce projet ? Soulager les familles tout en restant proches d'elles. D'ores et déjà, un centre d'accueil de jour permet la rencontre des habitants.

A deux pas de la gare du nord, au numéro 118 de la rue des Plantes, un joli dessin sur la vitre nous indique que nous sommes bien à la Maison Biloba Huis. Martine de Gerlache, cogestionnaire, Sonia M'zid, responsable opérationnelle, et le Dr Vercruyse, un des fondateurs de cette initiative, nous accueillent dans la grande salle dévolue aux activités et à la rencontre entre les habitants du quartier. Sur la cheminée et les armoires, "des boîtes du souvenir" décorées comme des maisons de poupées. Elles témoignent d'une activité créatrice, menée avec l'asbl Entr'âges (1), qui a réuni, le temps de plusieurs après-midis, des duos "mère-fille" autour des souvenirs liés au pays d'origine, à l'émigration... L'occasion aussi d'échanger sur la manière de vivre les solidarités familiales à l'aube de la vieillesse.

Comme tous les mercredis, des bénévoles s'affairent en cuisine pour préparer le repas que les

gens du quartier sont invités à partager pour une somme modique. Au dessert, il y aura des gâteaux réalisés la veille, lors d'un atelier culinaire qui rencontre chaque fois un fier succès auprès de femmes de tous âges.

Martine de Gerlache nous guide vers la cour de la grande bâtisse. C'est dans cet étonnant intérieur d'îlot que trône le fameux ginkgo biloba, planté il y a quelques années. "C'est une espèce vieille de plus de 250 millions d'années. C'est la seule plante qui a repoussé sur le site d'Hiroshima, rappelle-t-elle. C'est donc le symbole idéal pour notre projet de construction de logement solidaire: s'adapter tout en vieillissant et sans perdre sa personnalité!"

Concrétisée grâce au soutien d'instances publiques (2), la Maison Biloba Huis constitue une pratique tout à fait innovante en matière d'hébergement et d'accueil des personnes



âgées. Elle s'articule autour de trois pôles complémentaires.

Premièrement : une quinzaine de logements autonomes pour personnes âgées seules ou en couple (dont huit accessibles à des personnes à mobilité réduite). Une collaboration avec le Foyer Schaerbeekois permettra d'offrir des logements sociaux.

Deuxièmement : un grand espace de vie commun avec un coin de repos, une cuisine, une buanderie et un jardin intérieur. Organisé pour et par ses résidents, ce lieu leur permettra de recevoir leurs proches.

Troisièmement : un centre d'accueil de jour situé au rez-de-chaussée.

Depuis mai 2009, le service d'accueil de jour permet déjà aux seniors qui se sentent isolés mais aussi aux gens du quartier de se retrouver autour de repas et d'activités régulières qui rencontrent beaucoup de succès : ateliers de cuisine et de couture, cours d'informatique, ateliers intergénérationnels, excursions, visites, atelier d'échanges entre aidants proches... Par ailleurs, des groupes de parole abordent des sujets de la vie quotidienne : être bien chez soi et avec les autres, la mixité, la vieillesse... Et comme la Maison Biloba Huis est toujours en devenir, ce qu'elle sera ou ne sera pas fait aussi partie des réflexions menées dans ces groupes. Celles-ci ont fait l'objet de publications très intéressantes (3) et serviront de base à la rédaction de la charte de la maison.

Le projet est porté par trois associations partenaires présentes depuis de nombreuses années dans ce quartier où vivent majoritairement des personnes issues de l'immigration (Turcs, Marocains...) : la Maison médicale du Nord, active dans le domaine des soins de santé, Aksept, active dans l'aide et le soutien des personnes âgées, et Eva, active dans le développement de projets sociaux et la réinsertion socio-professionnelle.

Concrètement, la réhabilitation de la bâtisse devrait débuter en janvier 2013. Pendant toute la durée des travaux, le centre d'accueil de jour migrera vers un autre lieu dans le quartier. D'ici son retour dans la maison rénovée, le dynamisme ne faiblira pas : l'équipe fourmille de projets d'activités...

// JOËLLE DELVAUX

>> Infos : Maison Biloba Huis - 0489/56.88.81 - www.maisonbilobahuis.be

(1) Entr'âges: 02/544.1787 - www.entrages.be
 (2) Les asbl ont créé une société coopérative qui a fait l'acquisition du bâtiment. Dans le cadre du Plan régional du logement, les travaux de rénovation sont pris en charge par les institutions régionales. La MC St-Michel est partie prenante du projet en tant que coopérateur.
 (3) "En route vers la Maison Biloba Huis: Paroles de femmes" et "Paroles de femmes et paroles d'hommes" - Prix du recueil : 13 EUR (frais de port compris).

Visite guidée d'un projet novateur



Le projet de la Maison Biloba Huis est né, en 2008, d'un constat : beaucoup de personnes âgées sont isolées, déprimées, et les familles éprouvent des difficultés à les prendre en charge. Elles s'épuisent, se culpabilisent. "Les proches expriment clairement leur souci de s'occuper de leurs parents âgés, parce qu'il ne peut en être autrement. Pour beaucoup de personnes, c'est une question d'honneur de garder leurs parents chez elles, même si elles n'ont plus le temps, ni les moyens de s'en occuper ni assez de place pour les loger, explique le Dr Vercruyse, un des initiateurs du projet. Les structures d'aides à domicile et les conditions de vie dans les maisons de repos sont, pour diverses raisons, peu acceptables pour les familles comme pour les personnes elles-mêmes".

Comme l'a mis en évidence Vincent Litt, médecin et anthropologue qui, à la demande de la maison médicale du Nord, a décortiqué cette réalité dans le quartier Brabant (1), les prises en charge par les proches sont souvent source de conflits : elles reposent trop lourdement sur l'un ou l'autre descendant, elles soulèvent des questions d'héritage... Il y a du désarroi, de la panique en cas d'aggravation de l'état de santé des seniors. Ces réactions sont le fait de beaucoup de familles belges. Mais, observe le chercheur, la particularité des familles immigrées est un certain manque d'expérience : ceux qui vieillissent n'ont pas vu de près vieillir leurs propres parents restés au pays, et la génération suivante ne sait pas comment effectuer la prise en charge des aînés dans la perspective du "bien vieillir".

Ces réflexions, appuyées par les conclusions d'une consultation participative effectuée dans le quartier ont décidé les trois associations à créer ensemble un lieu où les seniors puissent habiter ou passer la journée tout en restant proches de leurs familles.

//JD

(1) Lire à ce propos l'article de Marianne Prévost "La maison Biloba" (juillet 2009) sur www.maisonmedicale.be

ça se passe

// Covoiturage festivals

L'asbl Taxistop inaugure un nouveau service de covoiturage à destination d'événements "Eventpool". Rens. > 02/227.93.07 • www.eventpool.be

// Papillons

Le w-e des 4-5 août, Natagora organise l'opération "Devine qui papillonne au jardin?" Observez les espèces de papillons dans votre jardin et contribuez à leur étude. Rens. > 081/39.07.20 • www.natagora.be

// Echec à l'échec

En août, les Jeunesses scientifiques de Belgique organisent "Echec à l'échec": des cours de remédiation scolaire dans différentes matières pour les élèves de la 6^{ème} primaire à la 6^{ème} secondaire. Prix: 75 EUR (1h15 par cours et par jour pendant 2 semaines). Lieu : 50 écoles en Communauté française Rens. > 02/537.03.25 • www.jsb.be

// Transmettre, apprendre

Le vendredi 24 août, le SeGEC tiendra son université d'été sur le thème "Transmettre, apprendre: Pourquoi? Comment?" Lieu: UCL, place Cardinal Mercier - 1348 LLN. Rens. > 02/556.70.72 • <http://enseignement.catholique.be>

// Visions du féminisme

Jusqu'au 30 août, Amazone et le lobby européen des femmes organisent une exposition de photos primées lors d'un concours sur le thème "Visions du féminisme. Images de jeunes femmes à travers l'Europe". Lieu : 10, rue du Méridien - 1210 Bruxelles. Rens. > 02/229.38.00 - www.amazone.be

// Marionnettes

Jusqu'au 30 août, le Centre de la marionnette expose plus de 150 marionnettes des cinq continents. Lieu : 47, rue Saint-Martin - 7500 Tournai. Rens. > 069/88.91.40 • www.maisondelamarionnette.be

// Fleurs séchées

Jusqu'au 28 octobre, le Jardin botanique national organise une exposition de photos de fleurs séchées, imprimées à l'échelle réelle. Prix: 5 EUR. Lieu : 38, Nieuwelaan - 1860 Meise. Rens. > 02/260.09.70 • www.jardinbotanique.be

// Voir et dire Bruxelles

Voir et Dire Bruxelles regroupe cinq associations organisant des balades thématiques à Bruxelles, à pied, en bus ou à vélo. Un large programme de visites guidées. Rens. > 02/563.61.51 • www.voiretdirebruxelles.be

// Saveurs épicées

Jusqu'au 23 février 2013, la Maison du patrimoine médiéval mosan propose une exposition intitulée "Saveurs épicées du Moyen Age". La visite peut être combinée avec la dégustation d'un menu d'inspiration médiévale dans un restaurant proche. Lieu : 16, place du Bailliage - 5500 Bouvignes. Rens. > 082/22.36.16 • www.mppmm.be

// Deuil, maladie

Le jeudi 23 août de 13h30 à 16h30, la MC du Hainaut oriental organise une conférence sur le thème: "Comment faire le deuil de 'sa vie' avant la maladie, l'invalidité, le handicap?" Entrée gratuite. Lieu : 40, rue du Douaire - 6150 Anderlues. Rens. > 071/54.85.48

// Ecoles des parents

Du mercredi 22 au dimanche 26 août, l'Ecole des parents et des éducateurs organise ses séminaires d'été sur des sujets variés: accompagner un jeune en décrochage scolaire, enfant roi, gérer son stress par la sophrologie, communication non violente, impro théâtrale, analyse transactionnelle, animation de cercles de paroles... Deux à trois jours de formation avec repas et logement à prix démocratique. Lieu : Abbaye de Floreffe à 5150 Floreffe Rens. > 02/733.95.50 • www.ecoledesparents.be